

# Un fonds va être créé pour l'aide juridique

## EXPRESS

La note d'orientation de Koen Geens comporte **5 priorités**.

- Une Justice **efficace**, de qualité et accessible. Avec l'objectif de réduire l'arriéré.
- Une **réforme du droit pénal** matériel et du droit de la procédure pénale.
- La **sécurité** de la population.
- Une **réforme du droit civil** et du droit économique. L'objectif sera de soutenir la compétitivité des entreprises.
- La promotion des **droits de l'Homme**, le droit humanitaire international et les principes de l'État de droit.

La note d'orientation politique du ministre de la Justice tient en **42 pages et 5 priorités**. Il faudra faire plus et mieux avec des moyens revus à la baisse. Un sacré challenge en vue.

**NICOLAS KESZEI  
ET MARTIN BUXANT**

Des réformes fondamentales sont nécessaires pour moderniser la Justice, mais elles devront se faire avec des moyens limités. Ces premières lignes de la note d'orientation politique que le ministre de la Justice Koen Geens va présenter en commission la semaine prochaine donne le ton. Réformer oui, ouvrir l'enveloppe budgétaire, non!

### Ticket modérateur

Cette note de 42 pages, que «L'Echo» a pu lire, contient beaucoup de projets et de promesses. Mais la plupart du temps, avec des enveloppes budgétaires fermées.

Ces derniers mois, les avocats actifs dans l'assistance juridique ont

tiré la sonnette d'alarme à plusieurs reprises, jusqu'à faire grève afin d'obtenir une revalorisation financière de tout le système. Il faut croire que le nouveau ministre de la Justice (un ancien avocat) les a entendus. *«Le système de l'aide juridique de deuxième ligne est essentiel. Il permet aux plus démunis de pouvoir exercer concrètement leur droit d'accès à la justice»*, peut-on lire dans la note d'orientation de Koen Geens.

Le ministre reconnaît la nécessité d'aboutir à un refinancement durable du système. L'idée, dit encore Koen Geens, est de rassurer les avocats quant à leur indemnité et l'État sur la maîtrise de ce poste budgétaire.

Pour financer cette réforme de l'aide juridique *«dans les limites propres à une enveloppe budgétaire fermée»*, le ministre de la Justice entend instaurer un ticket modérateur. Une partie du coût de l'aide juridique sera récupérée auprès du justiciable, dit la note de Koen Geens. Une piste qui veillera à ne pas mettre en péril l'accès effectif à la Justice.

Toujours concernant l'aide juridique, Koen Geens a prévu la création d'un fonds. Les individus condamnés à une peine correctionnelle ou criminelle seront obligés de payer une contribution au fonds en question.

### Endiguer les dérapages

Multiplier les pistes et les projets avec des moyens toujours plus limités, Koen Geens va devoir sortir sa baguette magique et... sa calculatrice! *«La rationalisation des moyens doit être le corollaire indispensable des nouveaux investissements visant à moderniser la Justice»*, lit-on encore dans la note d'orientation de Koen Geens.

Le ministre précise également dans sa note qu'il prendra des mesures pour endiguer le dérapage des frais de justice observé au cours des

dernières législatures. Plus loin, Koen Geens assure que, dorénavant, la Justice montrera l'exemple en payant ses factures dans les délais. Voilà qui ravira les traducteurs et les experts de tous bords.

Koen Geens reprend également une des pistes d'économie avancée par l'Association syndicale des magistrats (ASM). Cette dernière plaide en faveur d'une suppression ou d'une réduction des frais réclamés par les opérateurs de téléphonie. Aux dernières nouvelles, la Justice traînait avec une facture impayée de près de 30 millions d'euros, soit l'équivalent d'une facture annuelle pour les services d'écoute et de traçage des appels. En moyenne, Belgacom, Base et Mobistar traitent chaque année entre 30.000 et 40.000 requêtes judiciaires. Si le ministre ne donne pas le détail des économies envisagées, il précise que *«les frais en matière de téléphonie et d'internet de la part des opérateurs des services requis par la justice seront réduits»*. Enfin, parmi les priorités de la note du ministre de la Justice, on retrouve la lutte contre le terrorisme. La poursuite des infractions à la législation relative aux infractions terroristes constituera une priorité de la politique criminelle. Une loi de 1979 va être revue et appliquée afin de rendre punissable la participation à certains conflits étrangers et d'augmenter les sanctions. La possibilité de retirer la nationalité belge d'un auteur d'infraction terroriste sera étendue lorsque l'auteur du fait litigieux a la double nationalité.

**«La rationalisation des moyens doit être le corollaire des nouveaux investissements.»**

**KOEN GEENS  
MINISTRE DE LA JUSTICE**